



LA FCPE

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques

Les équipes FCPE des collèges sont à votre disposition pour répondre à vos questions. Si vous souhaitez les rejoindre, n'hésitez pas, vous êtes les bienvenus.

La FCPE est l'association de parents d'élèves **la plus représentative** à Issy comme dans la France entière. Elle œuvre pour la défense de l'école publique et laïque, pour **l'égalité des chances** et la **réussite scolaire de tous**.

A Issy-les-Moulineaux, les représentants FCPE de tous les établissements, de la maternelle au lycée, se réunissent régulièrement afin d'échanger des informations et coordonner leurs actions.

Nous vous invitons à **vous impliquer**, vous aussi, **dans la vie du collège** :

- En **adhérant** comme nous à la FCPE
- En **dialoguant** avec la direction, les enseignants
- En **représentant** les parents lors des conseils de classe

Site national de la FCPE : <http://www.fcpe.asso.fr>

Site de la FCPE Issy : <http://www.fcpeissy.fr>

Email de l'Union Locale d'Issy les Moulineaux : fcpe.issy92@gmail.com

Autres sites internet utiles :

<http://www.education.gouv.fr/pid38/college.html>

<http://eduscol.education.fr/>

<http://www.onisep.fr>



Fédération des Conseils
de Parents d'Elèves
des Ecoles Publiques



Passeport pour la 6ème

Issy les Moulineaux

Bonne rentrée au college !



Mémo pour les parents

Ce livret a pour objectif de :

- ▀ Présenter l'organisation des collèges publics d'Issy-les-Moulineaux,
- ▀ Vous aider à accompagner au mieux vos enfants au collège,
- ▀ Identifier les interlocuteurs à qui poser vos questions dans chaque collège,

Passage du CM2 à la 6^{ème} - Les dates clés

- Votre adresse postale vous permettra de trouver le nom de votre collège de secteur, sur le site de l'académie :

<http://sectorisation92.ac-versailles.fr/public/>

- **Février - Mars** : remise d'un dossier d'inscription au collège par les enseignants de CM2
- **3^{ème} trimestre** : Visite du collège par les élèves de CM2 avec leur classe pendant le temps de cours.
- Une réunion d'accueil et d'information ou journée "portes ouvertes" sont généralement organisées pour les parents par les principaux des collèges avant les vacances ou le jour de la rentrée.

Les demandes de dérogation

Elles sont satisfaites dans la seule limite de la capacité d'accueil des établissements, et selon des critères particuliers (élèves handicapés, boursiers, CHAM, triathlon...). Elles doivent être formulées lors de la remise du dossier d'inscription (mars). Elles sont exceptionnellement accordées au collège.

Aide financière aux familles

- **Le fonds social du collège** permet des aides financières, étudiées au cas par cas, pour les familles qui rencontrent des difficultés pour l'achat des fournitures scolaires, le paiement de la cantine et les voyages scolaires.
- **La bourse d'état** est allouée en fonction des revenus. Le dossier est à remettre au gestionnaire du collège. La confidentialité est respectée. Les familles ne doivent pas hésiter à se faire connaître du gestionnaire ou de l'assistante sociale.



Les mots clés du collège

Collectivité territoriale en charge des collèges : Le Conseil Départemental (contrairement aux écoles élémentaires qui relèvent de la ville).

Organisation : un conseil d'administration (5-6 par an), un conseil de classe trimestriel pour chaque classe et des commissions (conseil de discipline, conseil pédagogique, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, commission permanente).

Programme scolaire : Programme officiel défini par l'État. Les collèges peuvent rajouter des heures et/ou des options aux horaires obligatoires.

Bulletin : Trimestriel, adressé par courrier ou remis en main propre aux parents (selon les collèges). Les relevés de notes sont consultables sur l'ENC 92.

ENC 92 : Environnement numérique de travail sur lequel il est possible de consulter l'emploi du temps, le cahier de texte, les notes, les absences, etc.

<https://www.enc92.fr>

Cantine : Elle se présente sous la forme d'un self.

La cantine est gérée par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (et non plus par la Mairie d'Issy les Moulineaux). Le système TELISS ne s'applique plus. Le paiement de la cantine se fait trimestriellement à l'ordre de l'Agent Comptable du Collège, sur la base d'un forfait hebdomadaire. Un tarif dégressif est mis en place en fonction d'un quotient familial, calculé par l'établissement.

Activités extra-scolaires : Elles ont lieu pendant l'heure du déjeuner ou le mercredi après-midi. Elles nécessitent des inscriptions spécifiques (UNSS, FSE, Chorale en fonction du collège).

Pass + : Ce dispositif permet aux Collégiens de bénéficier de 80€ de réduction (100€ pour les boursiers) pour l'inscription à certaines associations culturelles, sportives et artistiques des Hauts de Seine (pour 2018-2019, 2 chèques de 60€ et 20€ (65/25€ pour les boursiers)). Liste des associations participantes sur le site :

<https://passplus.hauts-de-seine.fr/Accueil/>

Lycée : Il n'y a qu'un lycée public à Issy-les-Moulineaux : le lycée Eugène Ionesco, situé 152 av. de Verdun.



Les instances du collège

Le Conseil de classe (trimestriel)

Composition : le Chef d'Établissement ou son représentant, les enseignants, 2 représentants d'associations de parents d'élèves, 2 élèves délégués de la classe, et dans certains cas, le CPE ou le Conseiller d'Orientation Psychologue (COP).

Rôle : Il examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe. Il présente les résultats globaux de la classe et le travail personnel des élèves. Il distribue les Félicitations/Compliments/Encouragements/Avertissement ou blâme. Les avertissements ne doivent pas être reportés dans le bulletin.

Le Conseil d'administration

Composition : le Chef d'Établissement, les représentants élus des enseignants et du personnel administratif, les représentants élus des parents d'élève et des élèves délégués, les représentants du Conseil Départemental et de la Mairie, les personnalités qualifiées.

Rôle : C'est l'organe de délibération et de décision du collège. Il adopte : la répartition de la Dotation Horaire Globale, le budget et le compte financier, le projet d'établissement, le règlement intérieur de l'établissement et du Conseil d'Administration, le prix des voyages d'étude, et toutes les décisions qui relèvent de l'autonomie de l'établissement en matière pédagogique et éducative.

Le Conseil de discipline

Composition : Une partie des membres élus du Conseil d'administration.

Rôle : Il se réunit en cas de manquement grave au règlement intérieur et prononce une sanction à l'encontre de l'élève. Le Chef d'établissement peut prononcer seul, c'est-à-dire sans réunir le Conseil de discipline, les sanctions, de l'avertissement à l'exclusion temporaire de huit jours au plus.

Le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

Composition : représentants de l'administration, des élèves, des parents, de la mairie et des membres plus qualifiés (assistantes scolaires, infirmières et médecins scolaires)

Rôle : Il propose des actions de préventions dans le domaine de la santé et de la citoyenneté.

Le règlement intérieur

Vous y trouverez les règles et usages qui régissent la vie du collège.



Les intervenants du collège

Le Principal

Le Principal, secondé éventuellement d'un adjoint, dirige le collège. Il organise les emplois du temps, supervise l'organisation matérielle et représente le collège auprès de toutes les instances (Rectorat, Direction académique, Conseil Départemental, Mairie). Vous vous adressez à lui via son secrétariat.

Le CPE (Conseiller Principal d'Éducation)

Avec l'ensemble des assistants, des personnels pédagogiques et d'éducation, il organise la vie collective quotidienne : gestion de la discipline, des absences et des retards.

Le Professeur Principal

Le professeur principal est en charge du suivi individuel, de l'information et de l'orientation des élèves. Il veille aussi à la bonne adaptation des nouveaux élèves de sixième. Il anime l'heure de vie de classe (temps particulier qui permet aux élèves de s'exprimer sur la vie de la classe, la vie de l'établissement).

Il assure la coordination de l'équipe pédagogique de la classe, effectue la synthèse des résultats obtenus par les élèves et la présente au conseil de classe.

Le gestionnaire

Il est en charge de la gestion financière, et tout particulièrement des paiements de la cantine, des voyages scolaires et des aides financières.

Les autres personnes clés

Professeurs, secrétaires, assistants d'éducation (surveillants), Conseiller d'Orientation Psychologue (COP), agents d'accueil et agents techniques.

Les représentants des parents d'élèves

Ils participent aux conseils de classes où ils sont le relais entre les parents et l'équipe pédagogique. Ils rédigent un compte rendu du conseil de classe. Leurs membres élus participent au conseil d'administration et aux diverses commissions.

Le personnel médico-social

L'infirmière et l'assistante sociale assurent des permanences dans l'établissement et rencontrent les parents sur rendez-vous. Les élèves peuvent aussi les rencontrer.



Le passage du CM2 à la 6^{ème} Les changements


Classe de 6ème (horaires officiels)

- *Durée des cours : 55 min (intercours 5 min)*
- *2 récréations de 20 min (matin & après-midi)*
- *Pause méridienne d'1h30, 6h d'enseignement quotidiennes maximum (sauf dérogation bilangue)*
- Français : 4h30
- Mathématiques : 4h30
- Langues : soit LV1 anglais (4h), soit classe bilangue (LV1 Allemand 3h + LV2 Anglais 2-3h, selon les collèges)
- Histoire Géographie et enseignement moral et civique (EMC) : 3h
- Sciences de la Vie et de la Terre (SVT), Technologie, Physique-Chimie : 4h
- Education musicale : 1h
- Arts Plastiques : 1h
- Education physique et sportive : 4h
- Accompagnement personnalisé : 3h (organisation propre à chaque collège)
- Vie de classe : 10h/an, ce qui représente environ 1h tous les 15 jours

Les horaires sont variables selon les classes, les jours et les semaines. Votre enfant aura connaissance de son emploi du temps le jour de la rentrée. Un ajustement est possible jusqu'à fin septembre.

Il y a cours le **mercredi matin**, mais pas de cantine ce jour là.

Deux systèmes possibles : **externe** (ne déjeune pas à la cantine) ou **demi-pensionnaire** (déjeune à la cantine).

 **Conseil FCPE : Récupérer les coordonnées d'un camarade pour récupérer les cours et les devoirs en cas d'absence de votre enfant. Consulter aussi le cahier de texte numérique dans l'ENC 92**

Organisation des cours

Les enfants changent de salle entre chaque cours. Il y a un professeur et une salle par matière. Une permanence est organisée en cas d'absence d'un professeur. Sous réserve d'autorisation parentale, les élèves peuvent sortir plus tôt en cas d'absence d'un professeur en dernière heure.

Les contrôles


Dans la plupart des matières, ils doivent être signés par les parents.



Le passage du CM2 à la 6^{ème} Les changements


Les devoirs

Les devoirs sont plus nombreux et plus longs qu'en CM2.

 **Conseil FCPE : Conseillez à vos enfants de réviser les cours chaque jour, même s'il n'y a pas de contrôle ; la mémorisation est beaucoup plus rapide ainsi.**

Carnet de correspondance

"Successeur" du cahier de liaison de CM2, il fait le lien entre la famille et le collège. Votre enfant doit l'avoir en permanence avec lui. Il est indispensable pour entrer et sortir du collège.

 **Conseil FCPE : Consultez-le quotidiennement. Toutes les informations utiles et importantes y figurent. Vous devez le signer. A défaut, votre enfant peut être sanctionné.**

Les cartables

Les cartables sont relativement lourds comparés à ceux de CM2 mais ne doivent pas dépasser 10% du poids de l'enfant.

 **Conseil FCPE : Evitez les cartables à roulettes. Les collèges de la ville ont de nombreux escaliers et les élèves changent de classe entre chaque cours.**

Double des livres confié aux élèves

Pour la plupart des matières, les livres sont achetés en double. Un exemplaire est confié aux élèves, l'autre reste au collège. Cela permet d'alléger les cartables ! Distribués en début d'année, ils devront être rendus en bon état à la fin de l'année. Les enfants doivent les laisser chez eux, sauf indication contraire du professeur.

Les casiers

Les élèves peuvent disposer de casiers dans lesquels ranger leur cartable et leurs affaires de sport. Le nombre de casiers étant limité, ils sont souvent partagés par deux élèves et réservés en priorité aux demi-pensionnaires.

 **Conseil FCPE : Procurez à vos enfants un cadenas avec 2 clés**